



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logement social

Question écrite n° 46285

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les nouvelles applications relatives à la réforme du logement social qui consistent à supprimer le versement de la subvention en contrepartie d'une réduction du taux de TVA de 20,6 % à 5,5 %. En effet, une étude comparative des conditions de financement sur 12 opérations concernant 186 logements, menées dans le département du Pas-de-Calais avant et après réforme, fait apparaître une diminution de l'aide de l'État de 10 496 francs par logement, soit une baisse de 18,6 %. Par ailleurs, il a été signifié aux organismes HLM que le prêt de la Caisse des dépôts et consignations ne couvrirait plus que 95 % du prix de revient de l'opération, ce qui est, du reste, contraire à la position de celle-ci qui déclare être disposée à financer les opérations à hauteur de 100 % du prix. Or, pour compenser ce manque de financement, les organismes HLM vont se trouver dans l'obligation de puiser dans leurs fonds propres, ce qui représente un effort supplémentaire estimé à 1 800 francs par logement. En tout état de cause, cette analyse fait ressortir un désengagement financier de l'État d'environ 12 500 francs par logement, ce qui traduit l'incompréhension du Gouvernement quant aux besoins fondamentaux de la population. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître les solutions qu'il envisage afin de permettre la poursuite des opérations de construction de logement social, qui constituent la seule réponse aux besoins en logement des populations aux ressources modestes et contribuent à alimenter le secteur du bâtiment qui connaît actuellement une crise sans précédent.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46285

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6553